

# INFLATION ET POUVOIR D'ACHAT DES MESURES D'URGENCE DOIVENT ÊTRE PRISES.

Reçue en bilatérale, le 21 juin, par la Direction du Groupe Public, la CFDT est revenue sur la nécessité de poser des mesures d'urgence et de protection pour les salariés. Le contexte d'inflation pèse sur tous et les conséquences, au quotidien, se font lourdement sentir. **Sans attendre les négociations salariales à la fin de l'année, la CFDT revendique des mesures immédiates pour le pouvoir d'achat. Explications :**

## LE CONTEXTE :



La crise s'enracine, l'inflation et la hausse des prix touchent de plein fouet tous les citoyens et tous les salariés.

Les chiffres, eux, s'affolent ! L'indice des prix à la consommation a franchi en mai 2022 la barre des +5% d'augmentation, avec une hausse de +5,2% en un an.

Pour les cheminots, la situation pèse de plus en plus lourd et les effets de la crise, au quotidien se font durement ressentir.

**CETTE SITUATION N'EST PAS ACCEPTABLE. LA DIRECTION DOIT PRENDRE DES MESURES D'URGENCE SANS QUOI ELLE ASSUMERA LES CONSÉQUENCES D'UNE CONFLICTUALITÉ DE PLUS EN PLUS FORTE À L'APPROCHE DES CONGÉS D'ÉTÉ. LA CFDT S'INSCRIT DANS LE PROCESSUS DE DCI UNITAIRE LANCÉ PAR L'INTERFÉDÉRALE CGT - UNSA - SUD RAIL - CFDT.**

## AUGMENTATION GÉNÉRALE ET REVALORISATION DES MINIMUMS DE BRANCHE :



Les impacts de la crise sont profonds, il faut donc que tous les salariés bénéficient de mesures pérennes.

**POUR LA CFDT CHEMINOTS, LA REVENDICATION PRINCIPALE EST CLAIRE: IL FAUT UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES.**

Une réponse adaptée à la réalité de chacun doit être trouvée. la CFDT Cheminots pousse pour que les augmentations générales se fassent avec une majoration des coefficients hiérarchiques.

**IL FAUT AUSSI POUSSER DANS LA BRANCHE. LA CFDT CHEMINOTS DEMANDERA, LORS DE LA RÉUNION DE BRANCHE DU 22 JUIN QUE SOIT OUVERTE UNE NÉGOCIATION SUR LES SALAIRES.**



# INFLATION ET POUVOIR D'ACHAT DES MESURES D'URGENCE DOIVENT ÊTRE PRISES.

## REVALORISATION DE LA PRIME DE TRAVAIL :



C'est un élément constitutif extrêmement important de la rémunération des cheminots.

Elle traduit également la reconnaissance de la technicité et des compétences des salariés.

**POUR LA CFDT CHEMINOTS, IL EST INDISPENSABLE DE RÉÉVALUER LES PRIMES DE TRAVAIL EN ALLANT PLUS LOIN QUE CE QUI A ÉTÉ FAIT DEPUIS DES ANNÉES ET D'AVOIR UNE MESURE ÉQUIVALENTE POUR LES CONTRACTUELS.**

C'est une condition indispensable de reconnaissance et une obligation pour fidéliser les salariés.

## PRIME DE VACANCES ET GRATIFICATION D'EXPLOITATION :



Là encore, une revalorisation de ces deux primes s'impose.

Il s'agit d'éléments pérennes du salaire qu'il faut améliorer.

**ALORS QUE L'ÉTÉ SE PROFILE, LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE UN COUP DE POUCE SPÉCIFIQUE SUR LA PRIME DE VACANCES AVEC EFFET IMMÉDIAT ET RÉGULARISATION SUR LA PAIE DU MOIS DE JUILLET.**

L'objectif de la CFDT est simple : de l'aide concrète, tout de suite et inscrite dans le temps.

## AUGMENTATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS ET DES ALLOCATIONS :



La crise impacte très fortement les postes de dépenses relatifs aux déplacements, à l'énergie et à l'alimentation.

Or, les conditions de travail des cheminots sont spécifiques. Être amené à travailler en décalé et à se déplacer pour prendre son poste ou avoir des frais de restauration dans le cadre de son service doit être couvert.

**CE SONT DONC LES INDEMNITÉS ET LES ALLOCATIONS QU'IL FAUT REVALORISER POUR FAIRE FACE AUX EFFETS DE LA CRISE.**

**LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE UNE REVISION URGENTE ET À LA HAUSSE DE CES ÉLÉMENTS VARIABLES DE SOLDE.**

